L'ExpliSit

Novembre 2025

N°3

La newsletter des membres du SIT sous contrat FASe

Affaires classées, suspendues ou en cours

Dans ce numéro :

- Affaires en cours, suspendues ou classées **pages 1-5**
- La commission paritaire **page 5-6**
- Brèves **pages 6-8**
- Informations syndicales **page 8-9**
- Agenda **page 10**

Réévaluation des fonctions élevées

Depuis la décision du CF d'étudier la possibilité de revaloriser les fonctions les plus élevées, les syndicats n'ont pas chômé. Le SIT et le SSP ont organisé une conférence de presse en février pour dénoncer cette inégalité entre ceux-elles du haut et ceux-elle du bas.

La parution d'un article dans le SITinfo de juillet 2025 intitulé : « Le PS et les Verts de la FASe, cette droite molle » qui dénonçait cette dérive antisociale de la FASe, a mené à une rencontre entre une délégation syndicale avec le du bureau du parti socialiste de Genève. Cette rencontre a permis d'expliquer notre position et nous espérons qu'elle pourra mener à un redressement de la FASe, gouvernée, pour les communes, par une majorité d'élu-es PS et Verts.

Nous avons demandé à recevoir le rapport du service d'audit interne de l'Etat (SAI), qui justifierai la demande de réévaluation des fonctions les plus élevées. Nous demandions également que nous soit transmis les cahiers des charges transmis à l'Office du Personnel de l'Etat (OPE). L'OPE est l'organe cantonal chargé d'examiner les cahiers des charges pour déterminer la classe salariale des fonctions concernées. Nous avons également demandé un moratoire à l'OPE : qu'ils n'examinent pas la demande de réévaluations des fonctions les plus élevées tant qu'ils n'auraient pas rencontrer les syndicats.

Cette demande étant restée sans réponse, nous avons fait une demande de médiation auprès du préposé à la protection des données et de la transparence (PPDT). Pour se déterminer le PPDT a donné un délai à fin septembre à la FASe pour que lui soit transmis les documents. C'est grâce à cette démarche que nous avons appris qu'aucun document n'avait été officiellement transmis à l'OPE. Pourtant, le Secrétaire Général lui-même indiquait dans un courrier : « Aucun cahier des charges transmis à l'OPE, issus de la CCT, n'a été modifié »… Si la FASe avait répondu à nos multiples demandes à ce

sujet directement, ils auraient évité de gâcher de l'argent public en faisant perdre du temps au PPDT.

Nous avons également mis la main sur un document qui n'a pas encore été envoyé à l'OPE, concernant les tâches des responsables d'équipe. Ce document contient de multiples informations contraires à la CCT et minimise complètement le rôle des comités en tant qu'employeur terrain. La FASe continue à vouloir verticaliser son fonctionnement et à saper les espaces démocratiques de quartiers.

Nous avons rencontré Thierry Apothelloz, conseiller d'Etat en charge du département de la cohésion sociale (DCS) afin de lui expliquer que la FASe allait probablement faire une demande de réévaluation salariale basée sur des « cahiers des charges » contraires à la CCT. Nous avons dû expliquer que la FASe n'avait pas seule les prérogatives de modifier un cahier des charges, celui-ci devant être voté en commission paritaire.

Nous avons rappelé au DCS la position d'employeur terrain de la FCLR, la FASe n'étant qu'un sous-traitant des lieux qui lui sont rattachées, en charge de gérer des questions RH, finances, etc. Dans un premier temps, le conseiller d'Etat (du parti socialiste…) a eu une réaction plutôt méprisante vis-à-vis de l'avis du terrain mais le SIT a su lui rappeler que la position des travailleurs-euses devait être respectée, peu importe si la classe dirigeante pouvait être (comme par hasard) en désaccord avec la classe travailleuse.

Nous avons finalement obtenu d'être contactés le jour où les cahiers des charges arriveront sur le bureau du DCS afin de pouvoir donné notre avis sur sa conformité, ou non, avec la CCT.

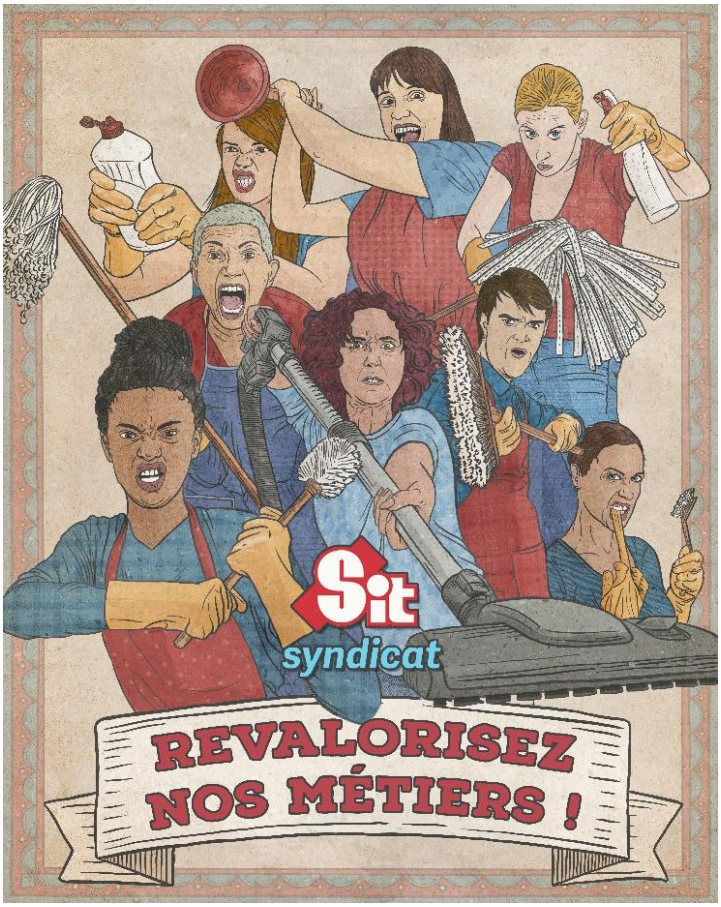

Réévaluation des fonctions terrain

Des groupes de travail (GT) des moniteurs.trices, ludothécaires, secrétaires social.es et des comptables, et des nettoyeurs.euses se sont constitués. Ces GTs ont travaillé sur des propositions de modifications des cahiers des charges (CC) et sur une liste de revendications d'amélioration des conditions de travail.

Une délégation syndicale avec une monitrice, un nettoyeur, un secrétaire social, un animateur et la secrétaire du SIT a rencontré le bureau de la FASe, ce qui a permis qu'ensuite le conseil de Fondation entre en matière pour ouvrir des négociations.

Question délais, il faudrait que les négociations avancent vite, en effet une première échéance est au 31 décembre 2025, date après laquelle l'Office du personnel de l'Etat (OPE) n'entrera plus en matière pout toute demande de

réévaluation de fonctions. La 2ème échéance est au 31 janvier 2026, dernier délai pour fournir des CC dans le cadre du processus G'Evolue.

Une délégation syndicale constituée d'Alice Lefrançois (secrétaire syndicale SIT), de Pascal Maillard (technicien et militant SIT de l'intersyndicale), Maria Teixeira (nettoyeuse) et Vagner Vieira (nettoyeur) a rencontré une délégation représentant les employeurs. Cette première rencontre s'est bien passée et il faudra maintenant négocier les CC des ludothécaires et des monos.

Harcèlement sexiste et sexuel

Ayant constaté une augmentation du nombre de membres se plaignant d'harcèlement sexiste et sexuel dans les lieux rattachés à la FASe et que ces questions étaient trop souvent mal prises en charge, la délégation syndicale a amené ce sujet à plusieurs reprise à la commission paritaire (CP). D'une part à travers des dossiers individuels, d'autre part sous l'angle de la formation.

Nous sommes toujours en train de traiter ces questions en paritaire. Nous avons pu, grâce au dialogue via la commission paritaire, obtenir que le personnel du secrétariat général de la FASe se forme un peu plus à ces questions. Les syndicats auraient souhaité que ces formations soient obligatoires pour toute personne sous contrat FASe mais ne l'a pas obtenu. Toutefois, n'importe quel lieu peut demander à être formé en équipe par le deuxième observatoire à ce sujet et nous les encourageons vivement à le faire.

La FCLR est également en train de pencher sur des formations avec le deuxième observatoire à ce sujet afin de former les membres de comité, ce qui est très positif.

La commission paritaire a travaillé avec le deuxième observatoire sur la question du traitement du harcèlement sexiste et sexuel à la FASe. La secrétaire du SIT et Sophie Richard (militante SIT ludothécaire), ont travaillé en bonne entente avec une délégation employeur à la modification de la directive de l'article 50, qui viser à préciser la protection de la personnalité du personnel sous contrat FASe. La nouvelle version est terminé et sera transmise aux équipes.

Projet Institutionnel (PI)

La 1ère rencontre pour un PI terrain (personnel et FCLR) a eu lieu avant l'été.
Les partenaires terrain se sont mis d'accord sur plusieurs points, notamment le soutien des anciens mais sans leur présence dans les réunions, les documents sur lesquels se baser, le calendrier des travaux et la structure du document.
Les participant.es au GT PI terrain ont fait un squelette de ce que doit être un PI. Ielles se sont organisé.es en binômes mixtes (professionnel.le/membre de comité). Un brainstorming sur l'ensemble des chapitres a permis d'émettre des idées, avant que les chapitres soient répartis par binômes. Plus tard, une mise en commun sera effectuée.

La fin des travaux est espérée pour juin, et le texte sera soumis en AG du personnel pour validation.

Les représentant.es du personnel dans ce GT sont Chloé (MQ Carouge), Julien (MQ Thônex), Elsa Thelin (MQ Chabal), Xavier (MQ Carouge).

Tipee

L'intersyndical a confirmé l'utilité d'une présence syndicale dans le GT chargeur, elle a précisé le mandat des représentant.es syndical.aux : être présent.es en tant qu'obsrvateur.trice, vérifier que l'outil ne transmette que les données indispensables selon la LTr et la CCT, veiller à ce que le mandat initial du GT chargeur soit respecté et que les activités du GT ne sortent pas de ce cadre. Il ne s'agit donc pas d'améliorer l'outil. Charlène Capuano (MQ Aster), Kyo Taha (Préenbulle) et Michaël Toffel (MQ Jonction) sont les délégués syndicale-aux.

Par ailleurs, les centres sortis (partiellement ou complètement) de Tipee se réunissent régulièrement afin de s'entraider face à la FASe. Pour l'instant, aucun audit n'a été réalisé dans les centres, ceux-ci s'y étend collectivement opposés.

Assises des membres du SIT sous contrat FASe

Le 3 novembre, 25 membres du SIT se sont retrouvé.es pour échanger sur les propositions des lignes politiques rédigées par des militant.es. Ce fut un exercice de démocratie syndicale particulièrement réussi.

La première étape de cette journée a été de définir quelles étaient les lignes politiques qui étaient acceptées par tout le monde, lesquelles demandaient des explications et lesquelles nécessitaient plus de débat.

Une fois celles-ci identifiées, 2 groupes de travail se sont mis sur pied, le premier ayant pour thème les monos FINC et plus largement les projets d'inclusion des personnes à besoin spécifiques, et le 2ème le travail social hors murs et plus spécifiquement les différences et les complémentarités entre les ASC en centre et les ASC en travail social hors mur.

Un retour en plénière nous a permis de compléter le texte avec des nouvelles lignes politiques, des ajouts au niveau des constats et des questions.

Le texte a été formellement adopté par l'assemblée. C'est une première étape. Au printemps prochain une nouvelle réunion des membres du SIT sous contrat FASe permettra de définir la suite à donner, notamment par la création des groupes de travail sur les thèmes ayant fait débat le 3 novembre.

Les thèmes abordés dans le document sont :

a. L'ASC et les associations
b. le travail social hors murs
c. coordination d'équipe
d. partenariat au sein de la fase
e. fonctions
f. organisation syndicale

La Commission Paritaire

C'est quoi la CP ?

La commission paritaire est l'organe en charge d'interpréter la CCT, de la faire respecter et qui peut également la modifier. Elle est **composée à part égale de représentant-es des employeurs et des syndicats.** Vous êtes représentés par : Vital Dorsaz (SIT, MQ Sous l'Etoile), Yohan Hubert (SIT, Villa Tacchini), Julien Souchaud (SIT, MQ Thônex), Silvio Albino (SSP, MQ Jonction), Alice Lefrançois (secrétaire SIT), Joël Varone (secrétaire SSP).

Pour **contacter la CP** : paritaire@fase.ch qui sera renvoyé aux adresses mails de la présidence (actuellement Alice Lefrançois) et de la vice-présidence (actuellement Yann Boggio).

Les **modifications et adaptations amenées à la CCT** sont transmises au personnel par le biais du FASe Hebdo et sont directement intégrées dans le texte de la CCT, disponible sur

le site de la FASe. Pour plus d'informations sur le rôle et le fonctionnement de la paritaire, voir l'article 79 de la CCT et l'annexe 11.

Activités de la CP

Les 2 délégations ont validé la **directive gestion des absences.**

Nous répondons régulièrement à des **saisines de plusieurs collègues ou centre** sur des questions d'interprétation de la CCT ou des désaccords liés à des sanctions.

Un groupe de travail issu de la CP travaille actuellement à une amélioration du paiement des personnes malades ou accidentées avant le début de leur CDD (par exemple, les monos non-réguliers avant le début d'un camp). Les deux délégations (syndicats et employeur) sont d'accord d'améliorer leur protection, toutefois la manière de le mettre en place s'avère relativement complexe.

La CP débat également du paiement des jours fériés. Nous n'avons pas encore trouvé d'accord et la CP communiquera avec le personnel via le FASe Hebdo quand ce sera possible.

A chaque 1ère séance de l'année, la CP traite de la mise à jour de la liste des lieux rattachés à la FASe. Cela nous permet de suivre l'évolution des différents lieux, notamment les dispositifs d'animation. La CP effectue également le suivi des licenciements et sanctions, ainsi que l'attribuions des formations longue durée.

Introduction dans la CCT des cahiers des charges des assistantes de direction du secrétariat général de la FASe.

Les brèves

Formations CCT

Le SIT a organisé, préparé et conduit un après-midi de formation sur la CCT pour le personnel sous contrat FASe (gratuit pour les membres SIT – SSP et 10 CHF pour les non-membres).
Prochaine formation **CCT mardi 31 mars de 13h à 16h au SIT**. Un congé syndical peut être demandé par le SIT afin que les membres puissent venir. Ça veut dire qu'une personne qui était planifiée ce jour-là est libérée de son obligation d'aller travailler et touche quand même son salaire afin de pouvoir venir se former au syndicat. Si vous souhaitez venir sur congé syndical ou si vous avez des questions, contacter Alice Lefrançois, la secrétaire.

Remplacements d'ASC par des ASE

Les syndicats ont questionné le projet du secrétariat général de la FASe de potentiellement devoir assurer des remplacements ASC avec des ASE, ceci faute de remplaçant.es titulaires d'un bachelor HETS ou autre en nombre suffisants. Une de nos craintes c'est que l'employeur contourne l'article 12 de la CCT qui stipule « Un poste d'animateur·trice socioculturel·le ne peut en aucun cas être transformé en poste d'assistant·e socio-éducatif·ve. » Pour la délégation employeur, comme il s'agit de remplacement, la CCT est respectée. Nous avons communiqué sur ce sujet à l'ensemble du personnel, notamment sur le risque de non respect du cahier des charges ASE et/ou des normes d'encadrement.

RUMEUR

Une rumeur persistante revient régulièrement aux oreilles des militant.es du SIT. La rumeur dit que les syndicats se sont opposés au passage en taux des monos et des cuistots fixes, et par conséquent ont empêché une amélioration des conditions de travail de ces fonctions. C'est FAUX !

Les syndicats (sur décision d'une AG des monos) ne sont pas opposés à ce projet voté par le Conseil de Fondation, c'est ce dernier lui-même qui a retiré son projet après que les syndicats aient refusé de lier leur proposition à une modification de l'article sur les heures supplémentaires; la raison de notre refus étant que les 2 délégations avaient déjà discuté maintes fois de ce sujet sans parvenir à se mettre d'accord. De plus le secrétariat général ne nous jamais transmis les modalités d'application, rendant impossible de dire si ce projet était avantageux pour le personnel à l'heure.

Réunions interprofessionnelles

Les réunions interprofessionnelles remplacent désormais les intersyndicales élargies. La 1ère réunion sous ce format s'est tenue en décembre 2024 et a commencé par un état des lieux des problématiques que le terrain souhaite faire remonter aux syndicats. Il a beaucoup été question de revalorisation des fonctions et des cahiers des charges. C'est également l'occasion d'informer sur différents sujets, notamment le travail qui se fait en CP et les luttes syndicales.

Assemblée Générale

Nous avons organisé une AG pour l'ensemble du personnel sous contrat FASe en juin. Cette AG a validé les cahiers des charges des nettoyeur.euse, et les revendications pour améliorer les conditions de travail des nettoyeur.euses et des monos. La résolution votée a également annoncé le travail des cahiers des charges du personnel de ludothèque, des secrétaires sociales et comptables. Cette résolution a été

transmise au Conseil de Fondation et a été utile pour initier le rencontre entre le bureau et une délégation syndicale.

Partenariat avec la FCLR

Une délégation syndicale (secrétaire et militan.tes) rencontrent régulièrement une délégation de la FCLR (professionnel.les et comité) pour échanger sur divers sujet et renforcer les liens entre partenaires terrain. A noter que ces rencontres se font en plus du GT PI.

Temps militant

La CCT donne droit à des congés syndicaux pour les militant.es, et également à des décharges syndicales, dont le temps total est calculé en fonction du nombre de poste équivalent plein-temps. (16 heures par an et par tranche de 100 postes). Soucieux de ne pas faire porter cette charge au lieu de travail de la personne bénéficiant de la décharge, les syndicats ont obtenus que le secrétariat général de la FASe finance la décharge sous forme d'heures rémunérées en plus du taux de travail. Ainsi, le temps passé sous décharge syndicale n'est pas amputé au temps alloué au terrain. Il appartient aux syndicats d'attribuer les mandats aux militant.es.

Informations syndicales

Attaques sur le salaire minimum

La droite majoritaire au grand conseil a voté le 7 novembre une loi qui attaque le salaire minimum genevois. Si cette loi passe malgré le référendum, les étudiant-es (immatriculé-es dans une université ou une haute école) pourront être payé-es à seulement 75% du salaire minimum pendant les vacances scolaires et académiques, soit 13 semaines par année. Les étudiant-es sont déjà une catégorie précaire de la population et cette attaque à leur rémunération ne va pas renforcer l'accès aux études pour les classes populaires.

Malgré ce que pense la droite, les étudiant-es dépendent souvent de ces salaires pour pouvoir vivre. Tout le monde n'a pas des parents disposant de moyens nécessaires pour éviter d'avoir la nécessité de travailler à côté de ses études. A la FASe, ce sont les p'tits jobs qui seront impactés, pour autant que les personnes soient étudiant-es, seulement quelques années après que les syndicats aient négocié avec le patronat des exceptions au salaire minimum exprès pour les p'tits jobs à la FASe.

La loi est soumise à un référendum automatique. Il n'y aura pas de récolte de signature nécessaire mais il est impératif de rester mobilisé-es et d'en parler autour de vous afin de barrer la route à cette loi lorsqu'elle sera soumise à votation populaire le 8 mars prochain.

Grève des secteurs publics et subventionnés

Après nous avoir fiat voter une baisse d'impôts, tout en promettant que les prestations à la population ne seraient pas impactées, patatra, la supercherie de la droite est révélée au grand jour avec le projet de budget 2026. Entres autres coupes :

- Suppression de l'indexation
- Suppression des annuités pour les 4 prochaines années
- Coupes dans les subsides aux primes d'assurance maladie

La fonction publique et le secteur subventionnés ont donc voté la grève. Après une première demi-journée le 11 novembre, qui a réunit 3500 personnes dans la rue, la prochaine grève aura lieu le 11 décembre dès 13h.

Le personnel sous contrat FASe est concerné. Appel à fermer les lieux, à expliquer pourquoi à la population et à afficher le tract du SIT, disponible sur notre site internet.

Evolution travaux G'evolue

Les travaux avancent à peu près selon le calendrier défini par les partenaires sociaux. Une première version des critères d'évaluation est en cours d'analyse, tant du côté employé-e-s qu'employeur.
S'il est trop tôt pour prendre une position définitive, la création de nouveaux critères, notamment concernant les compétences sociales et les exigences psycho-sociales, permettent un certain optimisme. La réalité de certains métiers devrait être mieux représentée dans ce nouveau système. Il s'agira par la suite de voir comment cela se traduit en termes de salaire.

Les derniers cahiers des charges devront être envoyés en janvier, afin de pouvoir faire partie des cahiers des charges évalués pour déterminer les classes salariales dès la mise en place de G'evolue. C'est pourquoi nous tentons d'avancer le plus rapidement possible dans les groupes de travail puis dans les négociations avec la FASe.

Lois Corsets

Nous avons réussi à convaincre une majorité de la population de voter contre les lois corsets. Un grand bravo aux militants et militantes qui ont tracté dans la rue, auprès de leurs collègues, voisin-e-s et autres, et à celles et ceux qui ont participé à la création des affiches et vidéos pour porter le discours syndical. Il a été difficile de combattre une droite qui, par des titres et des arguments trompeurs, tente de convaincre la population que des lois qui attaquent les services publics sont pour leur bien. Ce sont toujours les mêmes arguments qui reviennent. Nous avons déconstruit ces arguments dans un article du SITinfo (le journal du SIT) d'octobre 2025. A retrouver sur notre site internet.

À VOUS DE JOUER !

Demandez de mettre à l'ordre du jour des colloques un point sur les informations syndicales.

Affichez le journal SITinfo et cette newsletter dans votre lieu.

Communiquez-nous les problématiques de terrain.

Rejoignez-nous dans les réunions des militants·es du SIT et aux intersyndicales SIT-SSP.

Participez aux réunions organisées par les syndicats pour le personnel sous contrat FASe.

Invitez-nous dans votre équipe afin de venir présenter le syndicat et les mobilisations en cours.

Partagez cette newsletter avec d'autres !

Syndiquez vos collègues !

AGENDA

Intersyndicales les 15 décembre et 26 janvier à 9h30 au SIT

Grève du public et du subventionné le 11 décembre dès 13h

Formation « Négociation »Mardi **3 février de 9h à 16h30** au SIT.

Prochaine **formation CCT** au SIT le **31 mars de 13h à 16h**, sur congé syndical. Inscription auprès de la secrétaire syndicale.

syndicat interprofessionnel de travailleuses et travailleurs

16, rue des Chaudronniers
Case postale 3135
1211 Genève 3
022 818 03 00

Permanences secteurs Public-Santé-Social
Mardi de 9h à 12h
Mercredi de 14h à 17h
Vérifiez avant de venir sur sit-syndicat.ch/horaires